Laurent Chamerat
Cadre technique fédéral
La Mole, 09200 ERP
Tel : 05 61 66 16 60
06 15 39 61 30
Chamerat@club-internet.fr

Le 14 février 2006
Aux clubs et licenciés de la ligue Midi-Pyrénées

LIGUE MIDI PYRENEES DE VOL LIBRE : RDV/INFOS/FORMATIONS 2006

Voici un bulletin d'information destiné à tous les clubs et licenciés de la ligue Midi-Pyrénées, à diffuser sans modération auprès de chaque pilote. Il comprend notamment un gros volet « formation » en raison des nombreuses modifications opérées courant 2005 pour une mise en œuvre dés cette année. Ce volet, composé de larges extraits de documents produits par la commission formation, intègre aussi quelques rappels importants liés aux nouveaux brevets mis en place en 2004, ainsi qu'au cadre de pratique du biplace et de son utilisation en club.

Sommaire

I - Les élus de la ligue Midi-Pyrénées
II- Clubs : amicales, challenges, manifestations ; calendrier des manifestations Cerf-volant
III- Formation :
- **1- Architecture des formations fédérales**
- **2- Cadre de pratique du biplace (assurances, bi pro et associatif, principe et jurisprudence…)**
- **3- Formation du pilote : écoles FFVL (définition et liste), brevets, nouveau manuel du vol libre**
- **4- Calendriers : formations régionales, monitorats (PP, delta, Kite, Cerf-volant), VAE**

IV- Sites, espace aérien
V- Sécurité :
- **Norme CEN**
- **Challenge CLEY**

VI- Compétition, distance :
- **Répertoire des cheminements**
- **Coupe régionale de distance (CRD), déclarations et règlements**
- **L'équipe de ligue**
- **Calendrier régional des compétitions delta et parapente**

Les élus de la Ligue Midi Pyrénées

Voici la liste des personnes qui travaillent bénévolement pour structurer et faire vivre notre activité; ce sont vos interlocuteurs à l'échelon régional. Ils traiteront notamment toutes les demandes **d'aides financières aux projets de clubs** qui seront reçues au cours de cette année 2006.

Nom	Prénom	Fonction	E-mail
MESNIER	Louis	**Président de ligue Commissions sites et delta**	mesnier@cls.fr
LAUBERTIE	Christian	**Trésorier**	christian.laubertie@free.fr
PEQUIGNOT	Sylvie	**Secrétaire**	spequignot@sarpindustries.fr
BERTHOMIEU	Sophie	**Communication actions et programmes clubs**	Sophie.berthomieu@free.fr
VILLACRES	Ludovic	**Représentant des professionnels**	infos@commeunoiseau.com
TEULIER	Vincent	**RRF Parapente**	TEULIER.V.S@wanadoo.fr
ESTRADE	Jean-Michel	**RRF Delta**	jeanmichel.estrade@wanadoo.fr
BOHER	Sophie	**Cooptée pour Commission Cerf-Volant**	bpoule82@free.fr
PENE	Richard	**Coopté pour commission compétition parapente**	peneair@yahoo.fr
FLAMENT	Philippe	**Commissions treuil et Espace Aérien**	philippe.flament@wordonline.fr
SOUHAMI	Yon	**Coopté pour communication site web**	delta.club.82@gmail.com
LECHEVALIER	Christophe	**Commission Médicale**	c.lechevalier@m6net.fr
WALBEC	Richard	**Commission Communication**	rwalbec@free.fr

Secrétariat service extérieur (maison des sports, Toulouse Labège) : Florence Babian **,** 05 62 24 18 52, liguevlmp@wanadoo.fr

Cadre technique : Laurent Chamerat**,** 06 15 39 61 30 / 05 61 66 16 60**, chamerat@club-internet.fr**

Adresse postale : Ligue Midi-Pyrénées de vol libre, Maison des Sports, rue Buissonnière BP 81908, 31319 LABEGE CEDEX

CLUBS : amicales, challenges, manifestations

Challenge Delta :

29 avril - 1er mai, Challenge de Val Louron (65)
20-21 mai, Challenge remorqué de Monclar (82)

Infos auprès de Louis Mesnier : *louis.mesnier@cls.fr*

Les buses de la montagne noire organisent le Challenge de la Montagne

Noire, compétition ou plutôt rencontre amicale qui se déroule soit à Dourgne (NNO) ou Vesoles (ESE).Cette année le Challenge aura lieu le samedi 2 septembre avec un report possible le 9.
Le club organise aussi une compétition B qui récompensera, entre autre, le meilleur jeune.
Contact : Jean-Louis Guiraud, 05 63 98 16 24, jean-louis.guiraud@cg81.fr

Le Wagga Club Parapente propose :

BUFFA VENTA 2006 : 16, 17 et 18 juin, fête du vent à CAP DECOUVERTE, Blaye les Mines (81)
Vendredi 16 juin : journée scolaire, plus de 400 jeunes attendus pour faire voler leur cerf-volant, animation ouverte à toutes les écoles (contact Alain : 06-86-94-91-33)
Samedi 17 et dimanche 18 : (contact Luc : 06-73-39-28-25)
Festival de cerf-volant, jardins du vent : tous les clubs et individuels sont invités, ouvert au grand public
Parapente et delta : vols sur les sites locaux accompagné par le Wagga Club
Infos/contact : http://waggaclubparapente.free.fr/ ; lvesantou@wanadoo.fr

Rencontres inter clubs du LOT :

Samedi 22 avril pour le club Causse en Ailes (report le 29)
Samedi 24 juin pour Castelnau vol libre
Samedi 8 juillet pour le Vol libre Cadurcien
Contact CDVL 46 : g.thierry@infonie.fr

Vol treuillé : challenge et défi à St Clar, club Survol Lomagne: Sur la base maintenant bien connue de St Clar dans le Gers gérée par le club Survol Lomagne, le **Défi St Clar est proposé les 24/25 juin,** et un **challenge de plaine** ouvert aux parapentes, rigides et deltas aura lieu du **12 au 15 août.** Infos sur http://survol-lomagne.chez.tiscali.fr

Le Club Profil à Arbas:

Rock'n Vol, manifestation bien connue placée sous le signe du vol libre et de la musique, aura lieu le WE du 3-4 Juin. Vols solo, biplaces, repas et concerts sont, entre autres, au programme
Championnat de France pompiers 4-5-6 septembre
Compétition **B access** 9-10 Septembre
Echange inter clubs plaine-montagne 30 Septembre.

Infos/contact : jean-louis.aspect@ac-toulouse.fr / vibu@free.fr

A la belle poule, club de cerf-volant :

Rdv tous les premiers dimanche du mois à Pech-David (au dessus de Rangueil-Tlse)
Le plus souvent à la base d'ULM82 à Albefeuille-Lagarde (à 7kms de Montauban). Site très favorable à toutes les activités de Vol-Libre, grâce à bonne aérologie de plaine et à son propriétaire ouvert à tous et très vigilant sur la sécurité. Site pressenti pour un agrément FFVL.
Echanges occasionnels avec Cap-Découverte (site du Wagga et agrée par la F.F.V.L)

"A La Belle Poule"
13 rue du Génie
82000 ***MONTAUBAN***
Maison: ***05.63.63.95.71***
Sophie : ***06.70.34.50.89***
J-Marc:***06.81.88.19.69***
Mél : bpoule82@free.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE CERFS-VOLANTS

DATES	INTITULE	LIEU	Club Organisateur	CONTACT	TEL.	Adresse email
du Mercredi 19 au Dimanche 23 Avril 2006	Plein Vent	Houlgte (14)		Frédéric POUILLAUDE	03 21 89 55 99	atelierduvent@wanadoo.fr
Dimanche 30 Avril et Lundi 1er Mai 2006	Fête du Vent et du Cerf-Volant	Donzére (26)	Comité des Fêtes	Noel FARGIER	04.75.51.70.82 ou 06.87.96.26.24	contact@festivites-donzere,com
Samedi 10 et Dimanche 11 Juin 2006	13éme Festival de Cerfs-Volants	Moliets (40)	A bout de lignes et Office de Tourisme	Isabelle	05.58.48.56.58	moliets.tourisme@wanadoo.fr

Samedi 10 et Dimanche 11 Juin 2006	**Annulé pour cette année ?**	**Agde (34)**	**Coutoufly.com**	**Jean-Luc**	**06 87 86 08 71**	coutoufly@hotmail.com
Vendredi 16, Samedi 17 et Dimanche18 Juin 2006	**Buffa Venta 3éme édition**	**Cap-Découverte (81)**	**Wagga-Club**	**Luc SANTOUL**	**06 73 39 28 28**	lsantoul@wanadoo.fr
2007	**Eolo Tempo**	**Lac d'Estaing (65)**				
Samedi 17 et Dimanche 18 Juin 2006	**2éme Show de Cerfs-Volants Géants**	**Toreilles (66)**	**Offisme de Tourisme**		**04 68 28 41 10**	cerfsvolantstoreilles@wanadoo.fr
Samedi 1er et Dimanche 2 Juillet 2006	**Fête de l'Air**	**Cahors-Lalbenque (46)**	**Air en Querçy**	**Christian BEDRINES**	**05 65 21 03 13**	christian.bedrines@equipement.gou.fr
Samedi 22 et Dimanche23 Juillet 2006		**Luchon (31)**	**Plein Vent**	**Gilles HUBERT**	**05 62 48 01 63 ou 06 87 37 29 83**	hubertpleinvent1@free.fr
Samedi 29Juillet et Dimanche 30Juillet 2006	**10éme Festival européen de Cerfs-Volants**	**Blond (87)**	**Estivol**	**Gérard VAUCHAMP**	**06 67 24 36 68**	gerard.vauchamp@venilia.com
du Samedi 12 au Dimanche 20 Août 2006	**124éme Festival**	**La Franqui (11)**	**F.L.I.C**	**Philippe COMBLE**	**06.88.88.27.66**	Philippe.COMBLE2@AirLiquide.com
Samedi 9 et Dimanche 10 Septembre 2006	**Le Bol d'Air , 4éme Fête du Vent**	**Nailloux (31)**	**Plein Vent**	**Gilles HUBERT**	**05 62 48 01 63 ou 06 87 37 29 83**	hubertpleinvent1@free.fr
Samedi 9 et Dimanche 17 Septembre 2006	**La Faune et La flore**	**Dieppe**				-

FORMATION

1-Architecture des formations fédérales:

Pilotée par la Direction technique nationale en 2005, la rénovation de notre filière fédérale génère quelques innovations importantes, mises en oeuvre dès cette année, pour le delta et le parapente. Ce projet, en gestation depuis quelques années déjà, se situe dans un contexte fédéral en constante évolution où l'encadrement bénévole des activités et par là même les formations qui permettent d'y accéder doivent s'adapter au développement de nos activités sportives.
L'arrivée de nouvelles disciplines (CV puis Kite), l'évolution des pratiques (voltige par exemple), la régionalisation de certaines formations (QBi, treuil) constituent autant de pièces qu'il a fallu intégrer dans un puzzle « schéma des formations » dont les contours restent mouvants.
Néanmoins, ce schéma doit toujours présenter une lisibilité institutionnelle en terme de suivi des qualifiés pour des raisons de responsabilité, d'assurance, et de lien avec les diplômes d'Etat, ceux de Jeunesse & Sports pour ce qui nous concerne, qui eux-mêmes sont en pleine mutation (création des BPJEPS, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

A ce jour, l'opération de toilettage effectuée génère les conséquences suivantes:

- Le maintien des prérogatives liées aux qualifications déjà acquises
- Le maintien des volumes globaux de formation
- La hiérarchisation des qualifications vers des possibilités d'encadrement progressives
- La création d'Unités Capitalisables venant compléter des prérogatives associées à une qualification (accessibles par une formation ou par l'expérience déjà acquise)
- La suppression de la qualification d'initiateur delta*
- La création d'une nouvelle qualification appelée "Animateur de club" delta ou parapente

Le tableau ci-dessous présente la nouvelle architecture des qualifications pour le delta et le parapente.

<table>
<tr><td>Niveau</td><td colspan="6">Qualifications</td></tr>
<tr><td>V</td><td colspan="3">ACCOMPAGNATEUR DE CLUB
(Prérequis BPC)</td><td>Qualification
Biplace</td><td colspan="2">Qualification
Treuil</td></tr>
<tr><td rowspan="3">V+</td><td colspan="2" rowspan="2">UF A2 Animation
(prérequis QBi +
accompagnateur)</td><td colspan="4">Unités Capitalisables Complémentaires</td></tr>
<tr><td>UCC
Entraîneur</td><td>UCC
Biplace
handicapés</td><td colspan="2">UCC
Treuil
handicapés</td></tr>
<tr><td colspan="2">ANIMATEUR de CLUB</td><td>ENTRAINEUR</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="6"></td></tr>
<tr><td rowspan="4">IV</td><td colspan="6">MONITEUR FEDERAL</td></tr>
<tr><td colspan="6">Unités Capitalisables Complémentaires</td></tr>
<tr><td colspan="2">Progression</td><td>Publics</td><td colspan="2">Formation</td></tr>
<tr><td>UCC BPC ou
1er niveau de
comp.</td><td>UCC
Enseignement en
milieu aménagé</td><td>UCC
Publics Handicapés</td><td>UCC
Publics
Jeunes</td><td>UCC Conseiller de stage</td></tr>
</table>

Les niveaux mentionnés constituent un repère dans les niveaux de responsabilité et d'autonomie associés aux prérogatives du qualifié, en référence à l'architecture des diplômes d'Etat.
Au niveau V nous retrouvons les qualifications à dominante technique que sont la Q-Bi, la qualification treuil, et **l'accompagnateur de club**, dont le rôle est de suppléer à l'analyse des pilotes accompagnés, sans prérogatives d'enseignement.

La nouvelle architecture propose au niveau V+ la qualification d'Animateur de club, pour répondre aux besoins d'encadrement manifestés par les associations de la fédération.

L'animateur de club a un rôle de promotion et de découverte de l'activité. Il encadre la découverte de l'activité en club sous la responsabilité du président, sur tout le niveau blanc de la progression (en référence au passeport de vol libre). La suite de la formation des pilotes (au sein du club ou de son école éventuelle) impose la possession du monitorat fédéral.
Ces prérogatives de découverte de l'activité nécessitent de développer des compétences liées à l'animation et à l'encadrement en pente-école.

En conclusion, la qualification biplace, l'accompagnateur, l'animateur deviennent autant de diplômes fédéraux indépendants mais qui "s'emboîtent", à l'image des poupées russes, dans l'accès au monitorat fédéral.

Du côté de la formation :

Les exigences techniques ont été renforcées à l'entrée en formation, avec la qualification Biplace comme nouveau prérequis - pour le parapente uniquement - à la formation d'animateur.

Les moniteurs fédéraux actuels voient leurs prérogatives maintenues, l'UCC "*BPC ou 1er niveau de compétition*" ne concernant que les candidats nouvellement inscrits dans ces cursus rénovés.

Bilan des volumes de formation pour l'accès au monitorat fédéral prévu en 2006		
U.F. A1 Accompagnateur	6 j	48 h
Observation	2 j	16 h
U.F. A2 Animateur	3 j	24 h
U.F. Enseignement	12 j	96 h
Stage en situation	15 j	120 h
Examen	1 j	2 h
Total	39 j	304 h
Total : 21 jours de formation en centre, 2 jours d'observation, 15 jours d'expérience pratique, 1 jour d'examen		

Une fiche de renseignements est désormais indispensable en préalable à l'entrée en formation, quelque soit le niveau concerné, avant qu'un cadre technique étudie avec l'intéressé son positionnement dans le parcours de formation. (Fiche disponible sur www.ffvl.fr rubrique formation)

Cas particuliers

Pour le delta, le BPC reste un prérequis suffisant à l'entrée en formation (pas d'obligation de Q-Bi).
*Les initiateurs delta en situation d'activité peuvent faire la demande d'équivalence avec l'animateur de club delta.
Les personnes actuellement en cours de formation au monitorat fédéral feront l'objet de mesures particulières en 2006, leur permettant de terminer le cursus engagé.

Pour tout complément d'information relatif à cette nouvelle organisation, vous pouvez contacter Emilie au secrétariat fédéral (04.97.03.82.83).

2-Le cadre de pratique du biplace :

Le biplace à la FFVL

RC et individuelle accident : L'assurance en RESPONSABILITE CIVILE spécifique biplace proposée par la FFVL garantie le pilote envers son passager si sa responsabilité civile venait à être engagée lors d'un accident en biplace. Comme pour toute assurance responsabilité civile, il faut donc que la faute soit avérée. En cas de faute non avérée, le passager ne bénéficiera d'aucune prise en charge par ce biais là. C'est une des raisons pour lesquelles il est demandé de proposer à son passager une licence découverte. Celle ci offre une assurance individuelle accident au passager qui bénéficiera alors d'une prise en charge systématique. Il est à souligner que cette obligation de PROPOSITION d'assurance aux pratiquants répond également à une obligation faite aux fédérations dans le cadre de leurs statuts.

Le biplace fédéral :

- Peut être réalisé à tout moment individuellement et gracieusement par le pilote qualifié, licencié et assuré, sous sa responsabilité. Licence découverte pour le passager à proposer.

- Peut être réalisé à tout moment par un moniteur licencié qualifié (bi et monitorat) et assuré, au sein d'une Ecole Française de vol libre, dès lors que son passager est titulaire d'une licence-Elève, d'une licence-Volant ou d'une licence-Découverte. Il s'agit ici de la mise en oeuvre d'un moyen pédagogique.

- L'élève biplaceur bénéficie de la RC Biplace FFVL dans les cadres fixés par le cursus de la formation :

 - entre pilotes qualifiés biplace ou élèves biplaceurs durant toute la durée de la formation

 - avec des passagers dans le cadre d'une école française de vol libre et sous la responsabilité d'un DTE ainsi que dans le cadre des formations sous responsabilité des formateurs. Ceci implique la présence physique du formateur sur le site. Licence découverte pour le passager à proposer

- Un titulaire de la qualification Biplace Parapente n'est pas couvert pour le Biplace Delta sans la qualification correspondante.

- Un titulaire de la qualification Biplace Delta n'est pas couvert pour le Biplace Parapente sans la qualification correspondante.

- Le titulaire des deux qualifications est couvert par la même assurance RC-Biplace.

- L'UF 4 validée du BEES 1° option vol libre spécialité parapente et delta permet l'équivalence de la qualification biplace dans la spécialité concernée. Certification par les ligues, prendre contact avec le RRF.

Biplace Professionnel

Régime général de l'enseignement, de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives (APS) :

L'ex article 43 est aujourd'hui codifié aux articles L.363-1 et L.363-2 de code de l'éducation.
L'article L.363-1 précise que seuls peuvent, contre rémunération, ***enseigner, animer, entraîner ou encadrer*** *une activité physique ou sportive,(……..) à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle (……..) les titulaires d'un diplôme (…..) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.…*

Ainsi la pratique du biplace payant entre dans le champ d'application de cette loi et nécessite de ce fait la possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (B.E.E.S.) - option Vol Libre.

C'est la situation du biplace professionnel classique sur site touristique que ce soit au sein d'écoles ou comme unique activité du professionnel concerné.

Ceci implique pour le biplaceur professionnel de remplir les obligations légales et fiscales inhérentes à cette pratique professionnelle soit :
- Responsabilité civile enseignant professionnelle.
- Déclarations établissement et/ou éducateur liées à la loi sur le sport (auprès des DDJS)
- Déclarations fiscales (suivant les statuts professionnels, URSSAF ……..)

Biplace associatif / biplace professionnel :

La pratique du biplace, qu'elle soit amateur ou professionnelle, est soumise aux mêmes exigences sécuritaires, pratiquée avec un matériel similaire et sur les mêmes sites. Sur le terrain rien ne les distingue aux yeux du néophyte venu découvrir notre activité, rien si ce n'est le contexte bénévole ou professionnel, autrement dit payant ou non payant. Cette proximité provoque parfois ci et là quelques frictions entre ces 2 partenaires fédéraux que sont les clubs et les Organismes à But Lucratif (OBL).

Les règles fiscales nous rappellent que :

Le biplace fédéral ne peut donner lieu à une quelconque rémunération du pilote.

S'il venait à y avoir participation financière du passager, elle doit être adressée directement et exclusivement au club.

Pour autant le club n'en est pas moins une personne morale qui se doit de respecter certaines règles fiscales notamment en matière de concurrence. Une instruction publiée au Bulletin

Officiel des Impôts du 15 septembre 1998
http://doc2.impots.gouv.fr/aida/Apw.fcgi?ACTION=td&TOC_ID_SEL=5&UD_ID=C02BOIPUB290) précise les dispositions réglementaires en la matière, nous appellerons cette règle « la règle des 4 P ».

Ce sont dans l'ordre de prévalence :

- le **« Produit »** proposé par l'organisme,
- le **« Public »** qui est visé,
- les **« Prix »** qui sont pratiqués,
- la **« Publicité »** (communication) réalisée.

En cas de gestion désintéressée, le caractère lucratif d'un organisme ne peut-être constaté que si celui-ci fait concurrence à des organismes du secteur lucratif.(exemple : si le produit proposé est équivalent à celui d'un professionnel, l'activité prend un caractère lucratif aux yeux de l'administration fiscale).

Le caractère payant confère également un aspect contractuel plus fort et engage de fait davantage tant le pilote que le président du club. Il est par conséquent impératif

- D'être certains que le cadre associatif ait été bien précisé au passager et que celui ci l'ait intégré.
- Qu'un bilan financier du club conforme aux règles fiscales des associations en fasse état clairement.

En résumé, le biplace associatif :

- Peut être réalisé à tout moment individuellement et gracieusement par la pilote qualifié et assuré, sous sa responsabilité.

- Peut comporter une participation financière du passager, et dans ce cas :

 - Il est réalisé **sans rentrer en concurrence** avec les OBL localement.

 - Cette participation financière va **exclusivement** dans la caisse du Club

 - Il est réalisé en accord et sous la **responsabilité** du président du club garant du fonctionnement.

 - Le passager est **informé** du cadre associatif du déroulement de l'action.

 Biplace et recherche de responsabilité.

Définitions :

Obligation de moyens : Obligation suivant laquelle le pilote du biplace doit s'être donné tous les moyens pour assurer la sécurité du passager (choix du site, des conditions, équipement (casque, aile, secours, etc…) assurance, qualification ….). Dès lors que le passager subi un dommage pendant une partie du vol, un manquement à l'obligation de moyens devra être démontré pour entraîner la responsabilité du pilote.

Risque accepté : Principe selon lequel une personne est sensée être consciente des risques inhérents à une pratique sportive. Théorie seulement retenue dans un cadre de compétition.

Obligation de résultat : Pas d'erreur possible, dès lors que le passager subi un dommage quelconque pendant le vol c'est le pilote qui en supporte la responsabilité.

Principes et jurisprudences :

En tant qu'activité sportive, le vol libre s'est toujours prévalu de la notion d'obligation de moyens concernant les actes d'enseignements comme la pratique du biplace. Cette notion entraînait celle de risque accepté.

Depuis 1997 la Cour de Cassation a retenu une obligation de sécurité donc de résultat de la part du pilote de biplace dans les phases où le passager n'est pas actif.

Cet arrêt ayant valeur de jurisprudence, nous sommes dorénavant soumis à une obligation de résultat dans les phases ou le passager n'est pas actif et à une obligation de moyens dans les phases ou le passager est actif.

Il en résulte que la responsabilité du pilote sera engagée :

- systématiquement dans les accidents survenus lors des phases ou le passager n'est pas actif.
- Si la faute est avérée dans les phases ou le passager est actif

Cependant on rappellera qu'indépendamment de cette responsabilité civile pour laquelle il y a une garantie d'assurance, rien n'interdit la victime, ou le parquet du procureur de la République, de poursuivre le pilote biplaceur si les circonstances démontrent que celui-ci a eu un comportement justifiant une poursuite pénale.

3-Formation du pilote : écoles, brevets, nouveau manuel du vol libre

LA FORMATION EN ECOLE SOUS STATUT FFVL

Une fiche de progression, jointe au passeport de vol libre, permet aux Directeurs Techniques des Ecoles de situer le niveau pratique et théorique atteints. C'est également un bon outil d'auto évaluation pour le pilote. Il est fortement recommandé de suivre une formation en école jusqu'au brevet de pilote minimum.

Les écoles reconnues par la FFVL : Statuts et prérogatives

Les écoles sous statut fédéral présentent des garanties en terme notamment :

- de progression
- d'équipe pédagogique
- de sites école
- de matériel technique

Elles s'y engagent par la signature d'une Charte. Ce sont les :

ECOLES FRANCAISES DE VOL LIBRE

Pour des raisons administratives et jusqu'à l'avis du Cadre les visitant, les nouvelles écoles ont un "STATUT PROVISOIRE"

- **Ecole en statut provisoire** : concerne les écoles récentes n'ayant pas encore fait l'objet de visite et les écoles dont quelques éléments restent à préciser. Ce statut temporaire permet uniquement la délivrance des licences élèves.

- **Ecole Française de vol libre** : concerne les structures adhérant et correspondant à la Charte. Elles sont une vitrine de l'activité et une attention particulière leur est portée en matière de promotion. Leur statut englobe toutes les prérogatives liées à l'enseignement.

Liste des EFVL en Midi Pyrénées :

Les écoles associatives (écoles de club) sont notées « Asso »
Les écoles professionnelles sont notées « Pro »

Discipline Statut	ECOLE	Ville	Tél	port	e-mail	Site
Parapente Pro	PARAPENTE FAMILY	MOULIS		06.76.38.26.10	parapentefamily@yahoo.fr	www.ifrance.com/parapentefamily
Parapente Pro	Gypaete	FOIX	05 34 09 86 08	06 78 55 39 26	gypaetes@wanadoo.fr	www.gypaetes.com
Parapente Pro	HORIZON - Millau Vol Libre	MILLAU	05.65.59.78.60	06.72.77.62.39	horizon-mvl@wanadoo.fr	www.millau-vol-libre.ffvl.fr
Delta Asso	Ecole Delta de Millau	MILLAU	05.65.61.38.27	06.74.28.49.26	ecoledelta@free.fr	http://ecoledelta.free.fr
Parapente Pro	Millau Evasion Vol Libre	MILLAU	05.65.59.15.30	06.09.14.46.94	evasion@millau-evasion.com	www.millau-evasion.com
Parapente Pro	Ailes Passion Aveyron	MILLAU	05.65.61.20.96	06.80.26.56.75	infos@ailes-passion.com	www.ailes-passion.com
Parapente Pro	AZIMUT	MILLAU		06.81.26.55.02	m.savy@wanadoo.fr	http://m.savy.free.fr
Parapente Asso	MJC RODEZ	RODEZ	05.65.67.01.13		martine.hantz@wanadoo.fr	
Parapente Pro	SOARING	LUCHON	05.61.79.29.23	06.07.76.78.14	soaring@free.fr	http://soaring.free.fr
Parapente Pro	SURF'AIR PYRENEES	ARBAS	05.61.90.19.26	06.13.09.81.07	surfair@free.fr	www.surfair.free.fr
Parapente Pro	TOULOUSE PARAPENTE	TOULOUSE	05.61.54.04.20	06.71.59.77.93	toulouse.parapente@free.fr	http://toulouse.parapente.free.fr
Parapente Asso	CASTELNAU VOL LIBRE	FLOIRAC	05.53.59.57.01	06.81.57.20.15	castelnauvollibre@net-up.com	www.chez.com/cv146

Parapente Pro	Parapente valley	Floirac		06 08 58 07 75	herve@parapente-valley.com	
Parapente Pro	SPIRALE	DOUELLE	05.65.30.78.20	06 88 24 24 08	spirale.parapente@wanadoo.fr	www.spirale.ffvl.fr
Parapente Pro	Ecole de Parapente du Val Louron	ADERVIELLE	05.62.99.63.62	06 81 03 32 02	epvl@club-internet.fr	www.epvl.fr
Parapente Pro	Air Aventures Pyrénées	LUZ ST SAUVEUR	05.62.92.91.60	06.08.93.62.02	thierry.gir@wanadoo.fr	http://tourmalet.com
Parapente Pro	Libre Comme l'Air	BEAUDEAN	05.62.91.62.01	06.83.49.17.14	pyreneparapente@wanadoo.fr	www.librecommelair.com
Parapente Pro	VIREVOLTE	GENOS	05.62.99.61.31	06.81.54.79.52	ecole.virevolte@libertysurf.fr	www.virevolte.net
Parapente Pro	COMME UN OISEAU	AUCUN	05.62.97.47.63	06.82.54.82.26	infos@commeunoiseau.com	www.commeunoiseau.ffvl.fr
Parapente Pro	ESCAPADE	VIEILLE AURE	05.62.40.09.97	06.70.01.05.36	escapade.vol@wanadoo.fr	www.escapade-stlary.com
Parapente Asso	CAP EN CIEL	BLAYES LES MINES	05.63.36.80.91	06.86.94.91.33	avargas@wanadoo.fr	
Parapente Asso	Les Ailes du Tarn et Garonne	MONTCLAR DE QUERCY	05.63.30.32.24		jean-pierre.darenes@wanadoo.fr	http://perso.wanadoo.fr/ailesdutg
Delta Asso	Ecole du Delta Club 82	LAMOTHE CAPDEVILLE		06.08.73.60.29	isabelle.cathary@wanadoo.fr	http://DeltatClub82.free.fr

LE BREVET INITIAL :

Il atteste la compétence à voler en autonomie en conditions calmes sur site connu (souvent celui de l 'apprentissage). Cela correspond au niveau vert de la fiche de progression du pilote et valide le premier cycle.

Ce brevet comprend 2 parties :

Evaluation théorique réalisée par un moniteur d'Ecole Française de Vol Libre sous la forme de son choix (entretien, oral, QCM…..) portant sur les sujets théoriques tel que définis sur la fiche de progression entre les niveaux blanc et vert.

Evaluation pratique : réalisée par un moniteur d'Ecole Française de Vol Libre qui valide l'acquisition du niveau vert de la fiche de progression.

Une fois ces deux parties acquises, un Directeur Technique d'Ecole Française de vol libre certifie sur le passeport le brevet initial.

LE BREVET DE PILOTE :

Après validation du premier cycle par le brevet initial, il atteste les compétences suffisantes pour rechercher les informations qui permettront de voler ou non en fonction du site et des conditions. Ces compétences doivent permettre au pilote de gérer en sécurité son évolution sur site en conditions aérologiques modérées et de maîtriser le vol en dynamique (niveau bleu de la progression). Il valide le deuxième cycle.

Ce brevet comprend 2 parties :

- Evaluation théorique sous forme de questionnaire à choix multiples de 60 questions à réaliser en 1 heure portant sur les contenus théoriques tel que définis sur la fiche de progression jusqu'au niveau bleu. Son organisation dépend du Responsable Régional de la Formation (RRF) qui en délègue souvent la prérogative aux écoles. Certaines ligues organisent un calendrier, d'autres agissent à la demande.

- Evaluation pratique : Elle est menée par un moniteur et certifié par un Directeurs Technique des Ecoles ou le RRF qui l'atteste sur le passeport de vol libre.

Une fois ces deux parties acquises, le pilote adresse le passeport de vol libre avec copie de la licence et enveloppe timbrée au RRF qui certifie.

LE BREVET DE PILOTE CONFIRME :

Après validation du deuxième cycle par le brevet de pilote, il atteste la compétence à optimiser l'exploitation de l'aérologie du jour à la fois en terme de pilotage, d'analyse, de respect des règles et d'état d'esprit. Il valide le troisième cycle. Le brevet de pilote confirmé permet de pratiquer en compétition et d'accéder aux qualifications fédérales (qualification biplace, monitorat, accompagnateur).
Il est composé de 2 parties :

- Evaluation théorique sous forme d'un questionnaire à choix multiples de 30 questions et de 2 fiches techniques à compléter le tout à réaliser en 1 heure portant sur les contenus théoriques tel que définis sur la fiche de progression entre le niveau bleu et marron, avec possibilité de confirmation par entretien. Son organisation dépend du Responsable Régional de la Formation (RRF) qui peut déléguer aux cadres techniques ou à un membre de l'équipe régionale de formateurs.
- Niveau technique correspondant au niveau marron de la fiche de progression validé par un moniteur membre de l'équipe régionale de formation.

Le nouveau manuel du vol libre :

Il est bien là, non seulement revu et corrigé, mais surtout nettement plus fourni en explications, schémas et commentaires. Il a été pensé afin de correspondre à la fiche de progression du pilote déclinée sur le nouveau passeport de vol libre, ce qui engendre une réelle facilité d'utilisation directement liée au niveau de connaissances théoriques recherché

par le pilote autonome, l'élève ou le moniteur. Chacun des 3 cycles de progression y apparaît, et son utilisation peut sans difficulté aller au-delà des brevets pour préparer une qualification fédérale. Météo/aérologie, mécanique de vol, pilotage, réglementation/espace aérien sont les thèmes principaux, et les références aux qcm actuels restent de mise.
Il est actuellement disponible chez VLD :
http://www.vldweb.fr/fr/cat9/rub56/produit313.html

4-Calendriers des formations régionales delta/parapente, sessions théorie BPC, monitorats (parapente, delta, Kite, Cerf-volant), VAE :

Qualification biplace : préformations le 1/2 avril à Aucun et 29/30 avril à Val Louron
Stages compactés du 12 au 18 juin à Campan et du 11 au 17 septembre à Val Louron
Examen final le 16/17 septembre à Val Louron.
Infos, inscriptions : Laurent Chamerat, 05 61 66 16 60 / 06 15 39 61 30 chamerat@club-internet.fr
Delta : Pas de formation programmée. Mise en place selon la demande. Voir avec le RRF Jean-Michel estrade: jeanmichel.estrade@wanadoo.fr 06 86 23 16 09

Qualification treuil : préformation 25/26 février à St Clar et Gensac sur fixe et dévidoir. Formation modulaire étalée sur l'année.
Infos, inscriptions : Philippe Flament, RRT, philippe.flament@worldonline.fr 06 87 12 30 50

Accompagnateur de club (UF1 du monitorat): du 24 au 29 avril, itinérant, secteur Pyrénées centrales
Infos, inscriptions : Laurent Chamerat, 05 61 66 16 60 / 06 15 39 61 30 chamerat@club-internet.fr
Delta : s'adresse à raymond Caux, cadre technique delta, rcaux@free.fr 06 17 54 25 66

Animateur de club (UF2 du monitorat): du 26 au 28 mai à St Lary. Infos, inscriptions : Emilie au secrétariat fédéral emilie@secretariat.ffvl.fr 04 97 03 82 83 ou Alain dedieu a.dedieu@ffvl.fr 06 25 51 19 72
Delta : s'adresse à raymond Caux, cadre technique delta, rcaux@free.fr 06 17 54 25 66

Monitorat (UF enseignement): du 5 au 16 juillet à Val Louron. Infos, inscriptions : Emilie au secrétariat fédéral ffvl@ffvl.fr 04 97 03 82 83
Delta : s'adresse à raymond Caux, cadre technique delta, rcaux@free.fr 06 17 54 25 66

Examen final du monitorat delta et parapente : Le 21 octobre à Valence (26)

Sessions théoriques du brevet confirmé : 18 fév Toulouse Labège, 8 avril Moulis, 18 mai Douelle, 14 juin Campan, 29 juin Millau, 14 septembre Val Louron, 28 octobre Moulis.
Infos, inscriptions et mise en place de sessions clubs supplémentaires: Laurent Chamerat, 05 61 66 16 60 / 06 15 39 61 30 chamerat@club-internet.fr

KITE : Monitorat de glisse aérotractée : formation suspendue en 2006. Possibilité d'accès au diplôme par validation des acquis de l'expérience (VAE). Livret de présentation de procédure VAE disponible sur le site ffvl, infos auprès d'Emilie, secrétariat fédéral, emilie@secretariat.ffvl.fr ,04 97 03 82 83

Cerf-volant : monitorat par procédure VAE.
Initiateur : Formation nationale proposée, compactée et modulaire. Date, infos, inscriptions sur site FFVL et auprès d'Emilie, secrétariat fédéral, emilie@secretariat.ffvl.fr ,04 97 03 82 83.

Autres formations nationales et calendriers toutes régions visibles sur www.ffvl.fr, rubrique formation, doc *2006-calendrier des formations.*

VAE : Les diplômes fédéraux sont également accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les personnes qui peuvent faire valoir huit cents heures d'activité en relation avec le diplôme visé. Le livret de présentation de procédure VAE est disponible sur le site internet fédéral www.ffvl.fr . Renseignements emilie@secretariat.ffvl.fr ,04 97 03 82 83.

Journée d'information obligatoire : 17 mars et 20 octobre à Valence
Jury cerf-volant et Kite : 20 oct à Valence
Jury parapente et delta : 21 oct à Valence

Sites, espace aérien

L'Espace aérien : c'est un sujet qui a nécessité et nécessite toujours un gros investissement de la part des élus fédéraux afin de préserver nos espaces d'évolution, chaque semaine menacés ou remis en cause. C'est auprès de la direction de l'aviation civile (DAC) et parfois militaire que tout cela se négocie.
Pour cela la fédération s'est organisée et impliquée aux trois niveaux suivants :

- à l'échelon national pour tout ce qui concerne les aspects de politique fédérale, comme la participation aux différents groupes de travail, les actions au sein du CNFAS (comité national des fédérations aériennes sportives) en lien avec les administrations de tutelle, les organismes internationaux et la coordination d'ensemble,
- à l'échelon régional et interrégional pour la participation indispensable aux comités consultatifs régionaux des activités aériennes de loisir sportif que sont les CCRAGALS, pour le suivi des dossiers et la défense d'espaces clairement identifiés,
- à l'échelon départemental et local, où la vigilance des référents « espace aérien » des clubs ou CDVL est constamment sollicités afin d'éviter des interdictions arbitraires de la DAC qui n'auraient pas été discutées et négociées.

Rappel : Un interlocuteur « espace aérien » doit exister **dans chaque CDVL** afin de relever toute atteinte programmée sur nos espaces d'évolution. Son rôle consiste à observer et alerter la ligue et/ou la fédération dés qu'une difficulté se dessine. Bref, nous avons un devoir de vigilance ! Toute personne intéressée peut se manifester auprès de Philippe Flament (philippe.flament@worldonline.fr) ou Laurent Chamerat (chamerat@club-internet.fr).

Site du Hautacam : information du club Lavedan plein ciel

Suite à l'incident sur l'atterrissage de Préchac dimanche dernier, le maire de Préchac à donc

interdit l'atterrissage FFVL de sa commune, sur toute la bande située entre le Gave et la Départementale D913, du pont du Tillos à Baucens avec approbation préfectorale. Le club Lavedan Plein Ciel existe depuis novembre **1989** et à oeuvré dans les années 90, épaulé par la FFVL, pour le maintien de la liberté de voler sur les sites de Couraduque et Hautacam, il y a 2 ans le club 7° Ciel a effectué les démarches pour obtenir l'atterro FFVL du Lac des Gaves, récemment la création du CDVL 65 défends notre activité auprès du parc national et de l'aéroport d'Ossun (DGAC), par conséquent il est de notre devoir, par respect pour tout ce travail qui a été effectué et au vue des excès d'atterrissages sauvages répétés, des survols des rochers du Pibeste, des vols du Pic du Jer, et des décollages sur le domaine skiable de Hautacam, de rappeler à tous quelques règles de base inhérentes à la fréquentation grandissante dans la Vallée des Gaves par les parapentistes:

- Assurance RCAérienne obligatoire pour pratiquer le parapente
- Pas de poser sauvage hors nécessité sécuritaire
- Respect des zones de nidifications de rapaces protégés (Rochers du Pibeste)
- Respect des zones aériennes classées D Interdites au vol VFR (Pic du Jer)
- Respect des restrictions de décollage sur domaine skiable (Station du Hautacam)
- Respect de la zone pastorale du décollage de la Bergerie

Les élus et propriétaires locaux avec qui le club est en relation s'inquiètent de tous ces problèmes d'atterrissage sauvage et en viennent à se demander à quoi sert ce si bel atterro du Lac des Gaves !
Même si tous ces problèmes sont en générale dus à une minorité de pilotes extérieures au club, nous sommes tous concernés pour en parler avec eux, on a pas autorité d'interdire de voler à qui que ce soit mais la liberté de voler sur ce site peut être anéantie par simple arrêté préfectorale ! (Ce qui s'est déjà produit temporairement à Couraduque en 1992).
Une nouvelle signalisation va être mise en place au déco de la Bergerie dans ce sens.

Bons vols et bons plafs à tous, le secrétaire JP Pic

Val d'Azun : le club septième ciel. L'atterrissage fédéral d'Aucun est agrandi vers le sud. Le club vient d'acquérir une parcelle de terrain qui permettra aux **rigides , deltas et parapentes** d'atterrir sur un espace encore plus grand mais n'oubliez pas que ce sont surtout les pilotes qui font leur propre sécurité...
Un nouvel atterrissage est désormais autorisé pour **tous** les parapentistes sur la commune d'Arrens , prendre devant la mairie faire 300m tout droit , le terrain est sur la gauche ...
Le club septième ciel vous invite à respecter les zones de nidification des gypaètes , le respect de ces recommandations évitera peut être les interdictions de demain ... Un affichage des zones sensibles sera installé au dos des panneaux fédé aus atterros d'Aucun et Lau-Balagnas .
A bientot . Jean-Michel Aio

Contacts/informations : jm.aio@wanadoo.fr

Nouveau site de Roquefort sur Garonne : infos et précisions du club « Les Toiles du Sud »

Le site de Roquefort sur Garonne est maintenant conventionné et déclaré à la FFVL.

L'accès au décollage est facilité par une convention d'usage de la route d'accès au domaine privé de Balesta qui évite 40mn de marche (sonner pour demander l'ouverture du portail d'accès au domaine).
Les bonnes relations que nous avons avec Balesta sont garantes de l'utilisation de cette route. Stationnez vos véhicules correctement (nous ne sommes pas seul), n'hésitez pas à saluer le gérant du restaurant, prendre un café ou plus ...

Le domaine de Balesta est généralement fermé le Mardi et de mi-Décembre à mi-Janvier. Pour éviter un voyage pour rien, téléphoner avant au 05 61 90 02 30.

Le décollage a été débroussaillé et il est maintenant possible d'étaler 5/6 voiles.

Orientation O, turbulent en N/O.

Merci de respecter la période de chasses de Septembre à Décembre ou le vol est interdit avant 13H.

Vous évoluez à proximité d'espaces aériens réglementés (R46S, SCTA, TMA Blagnac), renseignez-vous.

Club gestionnaire : Les Toiles du Sud à Toulouse (TDS)
Contacts : Olivier Blusson 06 76 41 41 19
Dominique Menez 06 72 89 06 32

Pour toutes infos complémentaires (description, cartes, espace aérien, etc.), consulter :
http://lestoilesdusud.free.fr/article.php3?id_article=2

Le code cadenas de la porte d'accès au décollage est 1439 (facile, c'est la fréquence fédé)

Si vous rencontrez un problème, merci d'en informer les TDS au plus vite.

Pour les amateurs de challenge, à 66Km E-S/E il y a le village de Roquefort les Cascades. Qui sera le premier à faire Roquefort/Roquefort ?

Bons vols.

Sécurité : norme CEN, challenge CLEY

Norme CEN : position fédérale : Le comité européen de normalisation (CEN), suite à de nombreuses réunions de travail réunissant les principaux pays européen concernés par le vol libre désireux de mettre sur le marché du matériel testé et reconnu fiable, a finalisé une norme qui concerne les parapente. Cette norme CEN est publiée et applicable depuis août 2005.
Vers le licencié, la FFVL qui continue à promouvoir une liberté d'utilisation du matériel, recommande l'utilisation de parapentes homologués au travers de ce nouveau système d'évaluation de comportement des ailes.

Concernant les EFVL (école labellisées FFVL), la position de la FFVL est la suivante : toutes les ailes achetées à partir du premier janvier 2007 doivent être homologuées EN 926-1 et 926-2. Toutes les ailes achetées avant le 1er janvier 2007 et homologuées DHV peuvent être utilisées en école jusqu'à leur réforme pour cause d'usure.

Le dossier sur la norme CEN parapente est disponible auprès de l'agence française de normalisation (AFNOR), en passant une commande sur les NF EN 926-1 et 2.

CHALLENGE CLEY 2006/2007 = UNE NOUVELLE IMPULSION

Le stand de la FFVL de la Coupe ICARE, mis aimablement à disposition par le président PAYOT, présent à cette occasion, a accueilli la remise des prix de l'édition 2005 du Challenge CLEY.

Ce concours récompensant chaque année travaux, réflexions, idées contribuant à la sécurité de nos pratiques en vol libre, cerf volant ou kite, a redistribué en trois éditions près de quatorze mille euros de dotation et d'équipements collectés auprès d'acteurs professionnels et de particuliers militants du vol libre.

Ont été récompensés cette année :

1er = Le projet de l'instrument dédié à l'enseignement et au perfectionnement « BTS MEMO», véritable auxiliaire embarqué du moniteur, assurant des fonctions de trace mais aussi d'alerte fondées sur la mesure des accélérations appliquées en vol, projet porté par trois étudiants toulousains de l'ENSEEIHT et de l'Université Paul SABATIER (deux stages parapente offerts par les écoles SUR'FAIR et MOSAILES et chaussures HANGWAG offertes par VLD),

2nd = L'école MOSAILES pour sa mise en oeuvre d'un paramoteur biplace pour la formation parapente (une aile BIONIC 2 offerte par Bio Air Technologies),

3ème = Le casque BIOS, produit innovant par son rapport encombrement/protection (une sellette composite sac et Airbag intégré AIR BULLE),

4ème = Le club PROFIL (31 – ARBAS) pour la formation à l'utilisation d'un kit de débranchage des ailes (un parachute de secours SOL offert par ALTIMO),

5ème = La société de production KITCHEN pour son DVD « Parapente, découvrir et s'initier » (un bon de réduction pour l'achat d'une aile PAWNEE offert par ITV),

6ème = Philippe BOUHELIER pour sa réflexion sur le marquage et le réglage des commandes des parapentes (casque CHARLY Insider offert par Sylvain PIROCHE, manches à air offertes par ITV, livre « PARAPENTE SAUVAGE » et T-shirt offerts par NERVURES).

Bravo à eux et merci aux généreux donateurs sans lequel cette animation ne pourrait exister.

Le Challenge CLEY 2006/2007 (*) est ouvert = à vos projets !

Pour sa prochaine édition, CLEY va poursuivre son action en direction des élèves de l'enseignement supérieur et des lycées techniques : des regards neufs, vierges de notre "déformation culturelle".

Plus généralement, CLEY ambitionne d'associer expertises de tous ordres et ressources pour susciter, initier et accompagner toutes les démarches qui contribueront à un avenir plus sûr pour nos passions.

C'est dans cette optique que l'année 2006 verra apparaître une seconde initiative, les « Journées CLEY », dont la première édition se tiendra à l'automne 2006 en Midi-Pyrénées avec le soutien de la Ligue Midi-Pyrénées de Vol Libre ainsi que des commissions Formation et Technique & Sécurité de la FFVL.

Ces journées s'articuleront en deux parties.
Un première journée rassemblera en comité restreint des experts impliqués dans cette démarche, invités à cette occasion pour procéder à l'inventaire, à l'analyse, au classement et à un premier diagnostic sur la base des incidents révélés et les accidents récents (instabilité spirale, rupture structurales, phénomènes émergents et/ou méconnus, etc.).

Cette journée, qui devrait bien échauffer les esprits, devrait être suivie d'une seconde journée consacrée à la communication :

- matinée d'information et de débat réservée aux professionnels (écoles et revendeurs d'équipements), avec pour objectif d'identifier les moyens pouvant être mis en œuvre pour le diagnostic, la formation et la prévention,
- après-midi de conférence à l'attention de tous les publics, professionnels et clubs.

A l'image de la dualité des rôles, à la fois parrain et jury, tenus par les membres du jury de CLEY, dualité qui témoigne bien de l'implication généreuse de chacun de ses membres aux côtés des candidats, les experts réunis à cette occasion s'engageront à travailler et à débattre dans l'intérêt de tous et de toutes disciplines du vol libre, du kite et du cerf volant, dans le but d'informer et de communiquer sur le contenu de leurs analyses à l'issue de ces journées.

Un document de synthèse et de communication donnera des pistes sur les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour le diagnostic, la formation et la prévention face aux risques et dangers dénoncés. Il sera le plus largement possible diffusé. Ce compte-rendu constituera un document de travail fondé et justifié, apte à drainer et orienter les particuliers, les associations et les entrepreneurs voulant investir dans des projets relatifs à la sécurité, les prochains candidats du Challenge CLEY, mais aussi plus généralement dans toute action orientée vers le vol libre, le kite ou le cerf volant.

Ces journées prolongent et étendent ainsi la portée de la démarche initiée avec le Challenge CLEY grâce à des donateurs et des soutiens militants incontournables qu'il convient de remercier une nouvelle fois pour leur engagement.

(*) Afin de ne pas abuser du temps et des ressources de chacun de ses acteurs, CLEY inaugurera en 2006 un nouveau calendrier et de nouvelles échéances : toujours sur la base d'un rendez annuel vont alterner, dès l'année prochaine, les "journées CLEY" et les délibérations du Challenge CLEY, laissant deux ans aux candidats pour mûrir et peaufiner

leurs projets, deux ans aux observateurs avisés et aux experts pour se forger des convictions sur nos maux et nos déboires.

« Journées » ou « Challenge », l'objectif reste le même : encourager les initiatives, amener matière à réflexion aux consommateurs que nous sommes devenus afin que nous nous réapproprions les moyens de cette réflexion, réapprendre à poser les problèmes, à formuler les questions posées par les incidents révélés et les accidents recensés dans le but de proposer des réponses solidaires et responsables, pour prévenir et parfois peut être guérir, enfin se projeter dans des futurs prévisibles pour déterminer quelles couleurs nous voulons pour le vol libre de demain.

Renseignements : paul.pujol@free.fr

Inscriptions/Organisation des premières « journées CLEY » : chamerat@club-internet.fr
Calendrier provisoire :
>Premières « journées CLEY » en novembre 2006 à Toulouse,

>Quatrième édition du Challenge CLEY (remise des prix) en septembre 2007 lors de la Coupe ICARE,

>Secondes « journées CLEY » en novembre 2008 à l'Epervière de Valence (26) (à confirmer)

COMPETITIONS, DISTANCE

Le répertoire des cheminements pyrénéens reste au service des pilotes désireux de découvrir et étudier des parcours défrichés et détaillés par d'autres. C'est un document conséquent puisqu'il comprend une bonne partie de ce qui s'est fait en parapente depuis 94 au départ d'un département de la ligue, et qui a fait l'objet de récit. Versions informatiques (sous word) 94 à 2004 disponibles auprès de L. Chamerat et sur le site de la ligue www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr (qui fera l'objet d'importantes modifications prévues dés ce début d'année) où apparaîtront dés que possible non seulement les récits reçus, mais aussi les traces des vols qui ont été enregistrées sur GPS.
Vous pouvez aussi insérer ou consulter des récits de vols sur le site www.ffvl.fr rubrique CFD, récit de vols :
http://www.ffvl.fr/Competition/Parapente/cfd_pp/cfd/howItWork.php

Envoi des récits et documents supports à chamerat@club-internet.fr

La Coupe Régionale de Distance 2006 : C'est reparti, avec quelques modifications sur le fond et la forme. Voici les éléments à prendre en compte pour 2006 :

- toutes les déclarations de vol se font à la **rubrique CRD Pyrénées du site FFVL,** lien http://www.ffvl.fr/Competition/Parapente/cfd_pp/cfd/cfdRecordName.php
- la licence volant FFVL est obligatoire

- le classement est établi selon le règlement général de la CFD (notamment concernant le nombre et types de vols pris en compte et coefficients appliquées à ces types de vols)
- le classement final de la CRD Midi-Pyrénées ne prend en compte que les vols effectués au départ d'un des huit départements de la région Midi-Pyrénées (09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82), que vous pouvez visualiser à tout moment en passant par « classement régional personnalisé » ; lien : http://www.ffvl.fr/Competition/Parapente/cfd_pp/cfd/cfdSelClass.php
- le coefficient « nombre de pilotes » appliqué sur la CRD Midi-Pyrénées reste en vigueur et s'applique en plus du coefficient lié au type de vol. Il se décline comme suit :
 - pour 2 pilotes ayant décollé et posé au même endroit pour effectuer un vol de même type : coef 1,2 à ajouter au coef « type de vol »
 - pour 3 pilotes ayant décollé et posé au même endroit pour effectuer un vol de même type : coef 1,3 à ajouter au coef « type de vol »
 - pour 4 pilotes et plus ayant décollé et posé au même endroit pour effectuer un vol de même type : coef 1,4 à ajouter au coef « type de vol »
- s'il n'est pas pris en compte directement sur le site FFVL, ce coefficient est calculé ultérieurement au sein de la ligue
- la CRD est ouverte dés le lendemain de l'AG annuelle de la ligue et clôturée un mois avant la suivante
- un classement par club est établi en prenant en compte les 3 meilleurs pilotes de chaque club classés en CRD Midi-Pyrénées
- le premier pilote masculin est récompensé lors de l'AG de la ligue
- la première féminine est récompensée lors de l'AG de la ligue
- le premier club est récompensé lors de l'AG de la ligue
- un classement biplace est établi en récupérant les déclarations sur le site CFD biplace en fin d'année ; toutes les règles ci-dessus s'appliquent aux vols biplaces déclarés CRD Midi- Pyrénées

L'équipe de ligue : Constituée du nombre maximum de 15 pilotes pour cette année 2006, elle est toujours en action aux 4 coins de la ligue et accueille avec plaisir tout participant autonome en pilotage et logistique durant ses regroupements. Voici son programme pour 2006 :
17 au 21 avril secteur St Lary / Pyrénées centrales
1er au 5 mai Rhône Alpes (selon budget et mise en place stage Piedrahita) secteur Annecy (stage « pilotage avancé » ou performance)
19 au 23 juin en plaine, secteur du Lot
1er au 8 août en Espagne, secteur Piedrahita
16 au 20 octobre secteur Pyrénées Espagnoles

Pour toute évaluation afin d'intégrer le groupe en 2007, contact/infos : L. Chamerat **chamerat@club-internet.fr** 06 15 3 9 61 30

Prérequis : être majeur, licencié volant FFVL au sein d'un club de la ligue, brevet de pilote confirmé, posséder du matériel de vol en bon état + radio et parachute de secours.

Calendrier des compétitions :

Delta :
16-17 avril, Nationale de Millau
29 avril - 1er mai, Challenge de Val Louron (65), ouvert aux non compétiteurs
20-21 mai, Challenge remorqué de Monclar (82), ouvert aux non compétiteurs
infos auprès de Louis Mesnier : *louis.mesnier@cls.fr*

Parapente : Calendrier B Pyrénées 2006 au 14/02/06 (détail et inscriptions en ligne sur le site www.ffvl.fr **) :**

Télécharger page web, texte/tableur

Calendrier OFFICIEL des compétitions FFVL parapente 2006 série Régionales région Pyrénées (17 compétitions)

Pour bénéficier du tarif réduit l'inscription doit avoir lieu 15 jours avant la compétition, accompagnée du reglement. plus d'infos A partir de 2006 il est IMPERATIF de vous inscrire en ligne aux compétitions FFVL **région**	**lieu**	**dates**	**DE**	**organisateur**	**téléphone**	**infos complémentaires**
PY/PL	Baigura - Pays Basque (562)	4-5 mars 06 *Report : 11-12 mars 06*	Jf Stefanski - Manex Mendibour	*club :* **Haize hegoa** *adresse :* Base de loisir du Baigura rte dï¿½p 119 64240 MENDIONDE *email :* Manex *point* Hegaldaka *at* wanadoo *point* fr *site web :* pagesperso.laposte.net/haizehegoa/	0559376905 ou en journï¿	max : 50 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour les frais d'inscriptions = navette + picnic + inscription
PY	Arbas (640)	18-19 mars 06 *Report : 25-26 mars 06*	Jean-Louis ASPECT	*club :* **Profil** *adresse :* Club Profil 31 160 Arbas *email :* surfair *at* free *point* fr *site web :* www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr	0561900398 ou 0678886895	max : 60 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour RDV 9h attero ARBAS

PY	Dourgne (654)	25-26 mars 06 *Report : 1-2 avril 06*	Marcel RAYNALT	*club :* **Rev'aile parapente** *adresse :* Club Rev'Aile C/O RAYNALT 32 rue des marchands 31000 Toulouse *email :* marcel *point* raynalt *at* free *point* fr *site web :* www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr	0619057901	max : 40 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 8 euros/jour normal : 15.5 euros/jour Rendez vous 10h salle omnisport de Dourgne. Des navettes pour le déco et la récup sont prévues.
PY	Aucun ou Hautacam (635)	1-2 avril 06	Jean-Paul PIC	*club :* **Lavedan plein ciel** *adresse :* Régis BAUDIFFIER 55Chemin de Poueypeyrous 65400 Ayros Arbouix *email :* r *point* baudiffier *at* hautes-pyrenees *point* chambagri *point* fr *site web :* www.lavedanpleinciel.free.fr	0680203292	pas de places réservées aux A réduit : 10.5 euros/jour normal : 17.5 euros/jour
PY	Val Louron (573)	8-9 avril 06 *Report : 15-16 avril 06*	Bruno Cros	*club :* **Les toiles du sud** *adresse :* 6, impasse Carlos Gardel, 31300 Toulouse. *email :* olivier *point* blusson *at* airbus *point* com *site web :* lestoilesdusud.free.fr	0671397456	max : 60 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour Rdv samedi atterro. Repas samedi soir (10 euros pour comp.) au gîte d'Estarvielle. Hebergt possible
PY	Saint Lary (632)	15 au 17 avril 06	Barraud Francis	*club :* **Ailes d'aure** *adresse :* Ecole Escapade - Hameau du Soleil - 65170 VIELLE AURE *email :* escapade *point* vol *at* wanadoo *point* fr *site web :* www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr	0562400997 ou 0670010536	max : 70 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 8 euros/jour normal : 15.5 euros/jour Téléphérique gratuit. Pas de navette. Décos: St Lary et/ou Val Louron.
PY	Luchon (626)	22-23 avril 06	Marc Boyer	*club :* **Soaring** *adresse :* Soaring, 31 rue Sylvie, 31110 Luchon *email :* Soaring *at* free *point* fr *site web :* soaring.free.fr	0561792923	pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour
PY/PL	Baigura - Pays Basque (649)	29 avril au 1 mai 06 *Report : 6 au 8 mai 06*	Manex MENDIBOURE/Jf STEFANSKI	*club :* **Haize hegoa** *adresse :* Base de loisir du Baigura rte dï¿½p 119 64240 MENDIONDE *email :* Manex *point* Hegaldaka *at* wanadoo *point* fr *site web :*	0559376905 ou en journï¿	max : 50 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour

				pagesperso.laposte.net/haizehegoa/		inscription ï¿½ la base de loisir du Baigura. le prix correspond ï¿½ l'inscription + navette + picni
PY	Tuchan (612)	13-14 mai 06 *Report : 20-21 mai 06*	PASCAL Bernasconi	*club :* **Asptt narbonne golfe du lion vol libre** *adresse :* ASPPT Narbonne Vol Libre Complexe Montplaisir BP 143 11101 Narbonne cedex *email :* fabienne *point* bernasconi *at* wanadoo *point* fr *site web :* www.lvllr.net	0468414706	max : 40 pilotes aucun pilote A attention tarif unique de 10 euros par jour
PY	Couserans/Moulis (614)	27-28 mai 06 *Report : 3-4 juin 06*	Thierry BRAVO	*club :* **Effet de fun** *adresse :* Effet de Fun, maison des associations, 09200 St Girons *email :* thierryetmarina *at* wanadoo *point* fr *site web :* www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr	0670182735 ou 0681901874	max : 50 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 12 euros/jour normal : 19 euros/jour avec panier repas
PY/PL	Douelle (663)	3-4 juin 06 *Report : 10 au 12 juin 06*	thierry ginibre	*club :* **46 - c.d.v.l. du lot** *adresse :* GINIBRE thierry 11, rue croix st jean 46200 souillac *email :* g *point* thierry *at* infonie *point* fr *site web :* www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr	0565370996 ou 0684938967	max : 40 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour
PY/PL	Baigura - Pays Basque (568)	10-11 juin 06 *Report : 24-25 juin 06*	Manex MENDIBOURE/Jf STEFANSKI	*club :* **Haize hegoa** *adresse :* Base de loisir du Baigura rte dép 119 64240 MENDIONDE *email :* Manex *point* Hegaldaka *at* wanadoo *point* fr *site web :* pagesperso.laposte.net/haizehegoa/	0559376905 ou en journée	max : 50 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour inscription à la base de loisir du Baigura. le prix correspond à l'inscription + navette + picnic.
PY	Cerdagne (666)	10-11 juin 06 *Report : 16-17 septembre 06*	marc rispoli	*club :* **Pep'air** *adresse :* hameau de védrignans 66800 Saillagouse *email :* polefr *at* club-internet *point* fr	0468040527	max : 40 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour
PY	Vicdessos (634)	24-25 juin 06	Yves Bordes	*club :* **Volarem tant que pourem** *adresse :* 16 place des Arcades, 09220 Vicdessos *email :* patrick *point* malasinski *at* free *point* fr *site web :* www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr	0674082514 ou 0561232826	max : 50 pilotes pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour rdv 10h à Vicdessos (à droite apres pont)
PY	Accous (665)	26-27	Thierry Peirrera	*club :* **Accous d'ailes**	0559345027	max : 50 pilotes

		août 06	*adresse :* Accous d'Ailes, mairie d'Accous, 64 490 Accous *email :* humeau *at* planetis *point* com *site web :* www.ligue-aquitaine.ffvl.fr		pas de places réservées aux A réduit : 10.5 euros/jour normal : 17.5 euros/jour 10 euros par manche, navette, récup,lots. Fête de l'asso en +.... max : 50 pilotes
PY	Couserans/Moulis (615)	2-3 septembre Thierry BRAVO 06	*club :* **Effet de fun** *adresse :* Effet de Fun, maison des associations, 09200 St Girons *email :* thierryetmarina *at* wanadoo *point* fr *site web :* www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr	0670182735 ou 0681901874	pas de places réservées aux A réduit : 12 euros/jour normal : 19 euros/jour max : 50 pilotes
PY	cerdagne (645)	16-17 septembre fabrice pierron 06	*club :* **Les ailes cerdanes** *adresse :* 150 rue boris vian 82600 verdun sur garonne *email :* PIERRON FABRICE *at* aol *point* com *site web :* ailescerdanes.com	0563028907 ou 0608052120	pas de places réservées aux A réduit : 7.5 euros/jour normal : 15 euros/jour

Pour toute autre information :

Ligue MP :

- **www.ligue-midi-pyrenees.ffvl.fr**
- **chamerat@club-internet.fr**
- **liguevlmp@cdos31.com**

FFVL :

- **www.ffvl.fr**
- **ffvl@ffvl.fr**

Bons vols !

Laurent Chamerat